

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Haute-Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 24 juillet 2018 – France POULAIN

Dangu > Château de « Montretout »

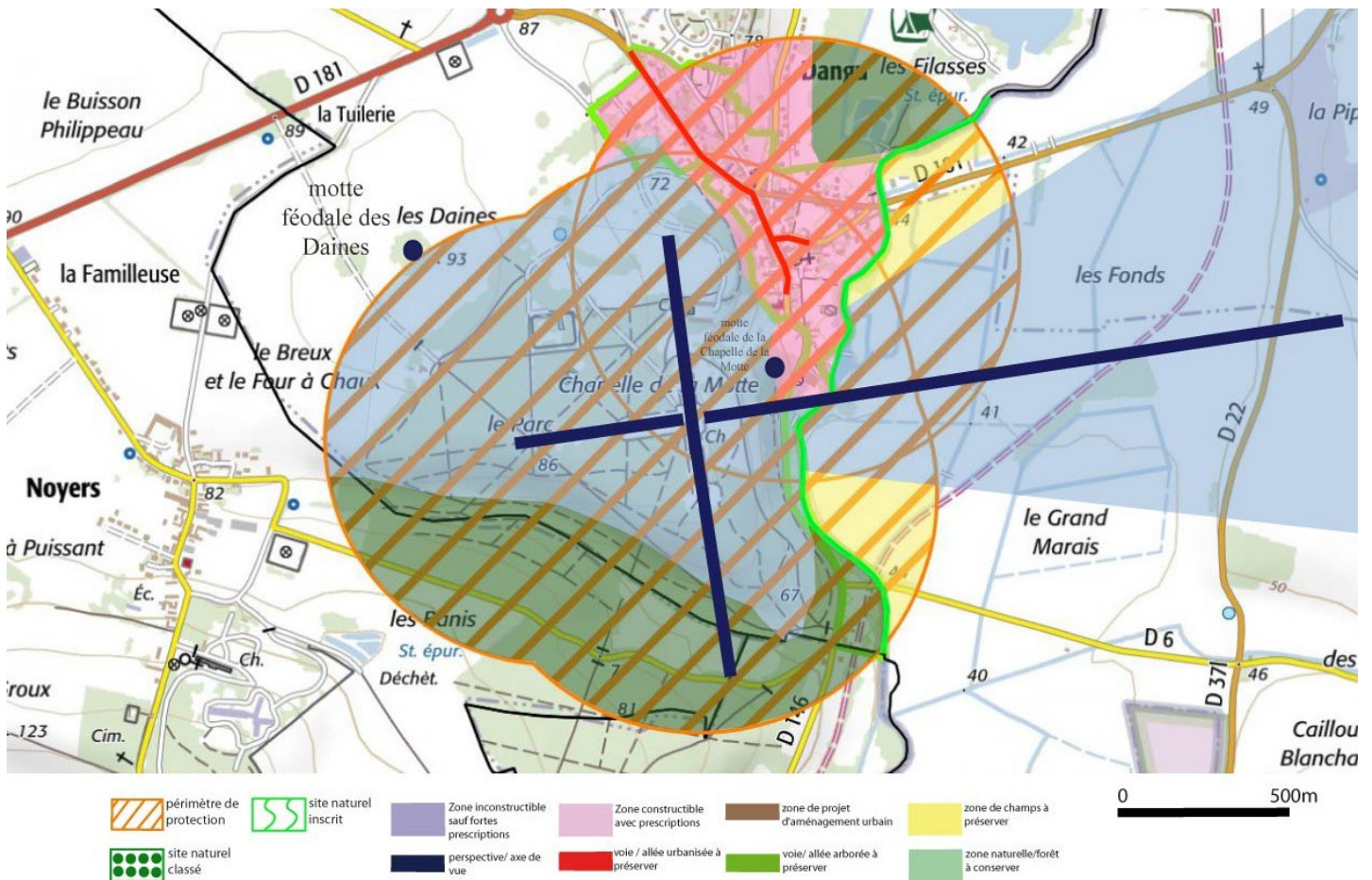
La village de Dangu incluant une portion de la vallée de l'Epte en aval est site inscrit depuis le 5 octobre 1982.

L'église de Dangu est classée depuis le 24 décembre 1913. Son périmètre de protection englobe le château.

Le château et ses perspectives ont été inscrits monuments historiques le 22 février 2005.

Une forteresse occupait le site dès le XI^e siècle afin de verrouiller le passage de l'Epte. La place fut éprouvée par des sièges aux XI^e-XII^e siècles, dont celui de Louis VI en 1119. Entre 1196 et 1199, la forteresse fut très disputée par Philippe-Auguste et Richard Coeur de Lion avant d'être rattachée au royaume de France en 1200. Les affrontements se sont succédés lors de la guerre de Cent Ans puis lors de la Ligue. Les fortifications sont démantelées courant XVI^e, laissant un logis arrondi appelé Château Vieux. A la fin du XVIII^e siècle le baron de Breteuil y fait ajouter un corps de logis néoclassique. Déclaré Bien National, le château est pillé en 1792. Le domaine est racheté en 1884 par le duc Pozzo di Borgo qui fait reconstruire le château de Montretout à partir des vestiges de la demeure éponyme, incendiée à Saint-Cloud en 1871 lors du siège de Paris. L'édifice possède une architecture néoclassique avec d'élégantes façades en pierre de taille surmontées par une toiture en ardoises du XIX^e siècle. Ce château est le seul encore intact sur le site, le Château Vieux ayant été détruit en 1911 par un incendie.

Le château domine la vallée de l'Epte et donnent des vues lointaines sur un large cône vers l'Est, au-delà du périmètre de protection. Les perspectives ouest et sud sont stoppées par le parc arboré. Ce rapport privilégié du château sur son environnement doit être préservé.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade ouest du château



La façade est du château



La perspective vers l'Ouest



La perspective vers le Sud



La vue lointaine vers l'Est



L'ancien château d'eau du XVIII^e siècle

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Dans ce secteur, et à part pour la rue Saint Aubin où les maisons seront à Rdc + combles uniquement, les constructions seront en façade sur rue à Rez-de-chaussée+1+Combles afin de conserver l'harmonie des rues bordées de maisons hautes. Les maisons en second rideau pourront être composées de Rdc+1+C ou de RdC+C. Les constructions en brique et pierre sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en pierre. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Un ancien commun voisin du château



Une prairie aux alentours



L'église de Dangu (classée MH)



Quelques maisons dans les abords



Une maison à pans de bois



Une maison en pierre de taille